

Les nouvelles missions d'une BDP

entretien avec Dominique Lahary*,

propos recueillis par Tony Di Mascio



Passée en 1986 à la charge du Conseil Général et héritière de l'ancienne BCP de la Seine-et-Oise, la BDP du Val-d'Oise a dû, comme beaucoup de BDP, travailler à la fois sur les anciennes missions dictées par l'ordonnance de 1945 (l'approvisionnement de livres pour les communes de moins de 10 000 habitants) et réfléchir aux nouveaux enjeux de la lecture publique.

Desservant un territoire composé de communes rurales mais également de pôles fortement urbains, la BDP voit ses missions redéfinies par le Conseil Général.

* Dominique Lahary est directeur de la Bibliothèque départementale du Val-d'Oise

Tony Di Mascio : À partir de quand la réflexion sur votre mission de lecture publique a-t-elle changé ?

Dominique Lahary : En 1992, Françoise Danset a été chargée par le Conseil Général de faire une enquête sur la lecture publique dans le département du Val-d'Oise. Nous sommes donc passés d'une vision traditionnelle de desserte d'établissements à la nécessité d'établir un état des lieux pour construire une politique publique.

T.D.M. : Quelles étaient les conclusions de cette étude ?

D.L. : C'était un constat de carence de la lecture publique dans le département. Mais surtout un certain nombre de préconisations : d'abord de rationaliser la desserte, en n'ayant pas une multiplicité de points dans la même commune, et puis de s'engager dans un soutien à la lecture du jeune enfant et cela avant même l'apprentissage de la lecture. Il s'agissait en fait de développer un axe Petite Enfance.

T.D.M. : Ces préconisations ont-elles été suivies d'effet ?

D.L. : Oui. À partir de 1992 a été créée une Mission Petite Enfance par le Conseil Général, qui a été un des ressorts des changements. Il ne s'est plus posé alors la question de savoir quel établissement on desservait, mais pour quelle population il fallait faire quelque chose. Il a semblé logique de commencer par un travail en direction de la Petite enfance. Anne Duquesne a alors été nommée pour mettre en place un autre circuit de distribution dans des équipements accueillant le jeune enfant, l'idée étant de mettre le livre où vont les lecteurs et les futurs lecteurs. Il s'agissait également de travailler avec les services municipaux et les professionnels chargés de la Petite Enfance en développant un volet formation en direction des adultes ayant des contacts avec les bébés lecteurs. C'était une démarche atypique pour la BDP qui agissait ainsi désormais sur un milieu urbain, cela ouvrait un autre champ d'activités. Cela a très bien fonctionné.

T.D.M. : Il fallait aussi continuer les missions classiques, comme les dessertes habituelles...

D.L. : Oui. D'ailleurs ce qui a moins bien fonctionné par rapport aux préconisations a été la rationalisation de la desserte. Que faire en particulier de la desserte scolaire ? Nombre de BDP l'ont supprimée totalement. Nous la maintenons quand rien d'autre n'existe, mais cherchons à positionner la bibliothèque publique locale comme partenaire naturel.

T.D.M. : Mais le travail autour de la petite enfance n'a pas permis d'élargir la réflexion jusqu'à cette question ?

D.L. : Non. En revanche à partir de la fin des années 90, l'action Petite Enfance nous a entraînés naturellement vers un projet en direction des quartiers. Les contacts pris localement ont amené à rencontrer les acteurs des centres sociaux. L'idée a donc germé d'installer des mini-bibliothèques de 600 livres dans les centres, on a appelé cela l'opération Quartiers Livres, il y en a une petite dizaine actuellement. Le fonds est essentiellement tourné vers les jeunes et les adolescents. Encore une fois, la démarche est de faire venir le livre là où les gens se trouvent, pour un public qui ne franchirait peut-être jamais la porte d'une bibliothèque. Le projet a été mené aussi bien dans des communes qui possédaient des équipements conséquents de lecture publique que dans celles où ils étaient très insuffisants.

T.D.M. : Vous avez donc travaillé sur des axes qui n'allaient pas forcément dans le même sens. D'un côté une desserte traditionnelle, de l'autre un travail en direction des publics. Quel a été l'engagement du Conseil Général pour la pérennisation de ces projets ?

D.L. : Notre chance a été que le Conseil Général s'est lancé dans une démarche de projet d'administration consistant à redéfinir ses missions et ses méthodes d'action par une démarche participative. Les services ont été invités à proposer des projets.

T.D.M. : Quel a été celui de la BDP ?

D.L. : Nous étions arrivés à une phase critique de redéfinition des objectifs. Nous sommes entrés naturellement dans le processus et la dynamique du Conseil Général. Le projet a été lancé en septembre 2003 avec, dans le comité de

pilotage, les responsables départementaux de l'aménagement du territoire et de la politique de la ville. Les réunions ont servi à remettre à plat toutes les méthodes de travail. Le mot-clé utilisé a été « territoire ». Il s'est avéré d'une extrême pertinence aussi bien pour la BDP que pour tout le travail du Conseil Général, puisque nous en sommes maintenant à une redéfinition de six projets de territoires embrassant tous les domaines.

T.D.M. : Mais n'y a-t-il pas un paradoxe entre votre dynamique de travail en direction des publics, comme la Petite Enfance, et un retour à une réflexion en direction des territoires ?

D.L. : Non, car les populations diffèrent et ne rencontrent pas les mêmes problèmes. Nous sommes passés d'une aide de point à point à l'aide à la structuration de territoires. Nous ne sommes plus ainsi dans une relation de bibliothèque à bibliothèque où la BDP alimente les petites structures, mais dans un rapport avec tous les acteurs qui peuvent exister sur un territoire, ce qui est la logique des Contrats Ville-Lecture, par exemple. On décloisonne notre action par équipe de territoires : on ne pourra pas aller dans un projet Petite Enfance sans connaître les autres acteurs principaux, communaux ou associatifs. Nous sommes également engagés dans des projets d'accompagnement des démarches intercommunales.

T.D.M. : C'est donc une réelle coupure avec le découpage habituel en « réseau de BDP ».

D.L. : Oui. Nous n'avons ainsi plus de querelle de territoire. Nous avons des missions sur l'ensemble du département et selon les cas, il est opportun de four-

nir des livres ou pas. Il nous arrive ainsi de fournir des livres à des communes urbaines de plus de 20 000 habitants parce que cela correspond à un projet.

T.D.M. : Au détriment du milieu rural ?

D.L. : Non, car nous continuons de fournir des livres et des CD, mais ce qui est intéressant, c'est que douze ans après le lancement de la Mission Petite Enfance, nous commençons à avoir des dossiers Petite Enfance en milieu rural. Car de plus en plus, nous avons affaire à des publics « rurbains » qui demandent aux petites communes rurales les mêmes services que dans les villes.

T.D.M. : Comment allez-vous organiser cette répartition nouvelle des tâches par rapport à la demande ?

D.L. : Il s'agira d'encourager les collectivités à développer la lecture publique sur la base d'une rationalisation. Faire que le développement coûte moins cher à travers une recherche de mutualisation.

Un nouvel état des lieux de la lecture publique¹ nous montre qu'il reste des zones qui sont en état de carence. Dans ce cadre nous allons par exemple conserver notre action Petite Enfance, mais en recherchant d'avantage comment les différents acteurs locaux peuvent fédérer leurs compétences. Nos observations² nous montrent qu'une partie des gens sont mobiles et qu'ils vont chercher, selon leurs besoins, dans les bibliothèques du territoire qui offrent les services qu'ils attendent. Ce sont des bibliothèques « polarisantes ». Cela montre surtout qu'on ne peut pas opposer l'offre d'une bibliothèque dans un équipement de proximité et celle d'une médiathèque de bonne taille, mais plutôt réfléchir en termes de complémentarité.

T.D.M. : Comment la BDP peut-elle alors intervenir ?

D.L. : Nous aidons à la prise de décision. Mais s'il n'y a pas de volonté locale, il ne se passe rien. Nous montrons que la bibliothèque est un des acteurs de la lecture publique, mais pas le seul. Certaines personnes n'y mettront jamais les pieds. Il y a le temps de trajet, mais aussi la distance sociale, culturelle, etc. En ce qui concerne l'école, nous sommes arrivés à la conclusion que prendre la BCD comme pivot de notre coopération avec l'école est illusoire.

T.D.M. : Parce qu'elle ne dépend toujours que de la bonne volonté ?

D.L. : Exactement. Si personne n'est payé pour s'en occuper, aucune stabilité n'est garantie. Par ailleurs, nous allons conventionner avec l'Inspection Académique pour fixer un cadre à notre action en milieu scolaire.

T.D.M. : Le travail en « territoires » devrait donc vous permettre de poser des jalons un peu partout pour que tout lecteur puisse faire son parcours individuel à travers des rencontres plus ou moins fortuites avec le livre.

D.L. : C'est l'idée. La politique de lecture publique peut servir à ce maillage. L'intérêt aussi est de faire se rencontrer les gens qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. La lecture devient ainsi l'affaire de tous. La force de la BDP étant la connaissance du territoire et de ces acteurs. Il s'agit aujourd'hui d'avoir des politiques de lecture pour perdre le moins possible de public, lequel se moque complètement des frontières.

1. Disponible sur le site web de la BDP :

<http://www.cg95.fr/biblio/bdvo>

E-mail : bdvo@cg95.fr

2. Notamment *Usages et usagers en Plaine de France et Pays de France*, disponible sur le site web de la BDP.